



39^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine VHC

6, 7 et 8 septembre 2018

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Pour les articles du règlement du Rallye VHC non explicités, se reporter au règlement du Rallye Moderne.

PROGRAMME et HORAIRES

Mardi 10 juillet		Parution du règlement et ouverture des engagements.	
Lundi 27 août	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 31 août	15h00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.	Hôtel Le Sporting - Morzine
	17h30 – 22h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - session 1 des reconnaissances	Hôtel Le Sporting - Morzine www.rallye-mont-blanc-morzine.com
Samedi 1^{er} septembre et Dimanche 2 septembre	08h00 – 17h00 08h00 – 16h00	Reconnaissances session 1 (voir tableau règlement 70^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine)	
Samedi 1^{er} septembre Dimanche 2 septembre	06h00 – 13h00 08h30 – 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - session 1	
Mardi 4 septembre	17h30 – 22h30	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - session 2	Hôtel le Sporting - Morzine
Mercredi 5 septembre	07h00 - 20h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau).	
	07h00 – 10h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* session 2	Hôtel le Sporting - Morzine
Jedi 6 septembre	07h00 – 12h00	Reconnaissances session 2 (voir tableau)	
	13h00 - 18h30	Séance d'essai – Taninges – Tarif : 130 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	17h00	1^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC/ Palais des sports de Morzine
	13h00 - 22h00	Vérifications administratives Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.	Chalet « Asac mont-blanc » avenue de Joux plane – Morzine (face à l'hôtel Le Cottage)
	13h30 à 22h30	Vérifications techniques et mise en parc fermé	Taille de Mas du PLENEY Morzine (rue face à l'office du tourisme et à droite de l'hôtel les « Airelles »).
	18h 18h30	Conférence de presse Tirage Trophée Michelin – Modernes et VHC	Piscine de Morzine Piscine de Morzine
	23h00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications	PC / Palais des Sports de Morzine

*La présence de l'équipage n'est pas obligatoire, dans la mesure où un représentant du concurrent est présent avec les documents originaux.

Vendredi 7 septembre	10h55	Départ de la 1 ^{ère} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
	21h07	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
	A l'issue de la dernière ES courue de l'étape1	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Office de tourisme de Morzine
Samedi 8 septembre	08h00	Départ de la 2 ^{ème} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
	17h23	Arrivée de la 2 ^{ème} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture VHC)	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine
		Remise des prix sur le podium. Vérifications finales	Ateliers Municipaux, route de la Plagne - Morzine.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les **6, 7 et 8 septembre 2018**, avec le concours de la municipalité et de l'office du tourisme de Morzine, le :

39^{ème} RALLYE MONT- BLANC - MORZINE VHC

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement du Championnat de France VHC et de la Coupe de France 2018 des rallyes VHC.

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n°496 en date du 26 juin 2018.
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n°N19 en date du 12 juin 2018.

1.1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS	46609/1411
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	François MONATH Alain MAHE Gérard LEGIOT Michel LAROULANDIE	16146/1110 15449/0712 3293/0412 8495/1018
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Yannicke MAILLARD	
Directeur de Course / Directeur de course VHC	Pascal BATTE	28230 /0805
Commissaires Techniques / Responsable	Bernard POTTIER Maxime EVRARD	5010/0112 175310/0510
Chargé des relations avec les concurrents	Patrick SAILLET	5038/0518

1.2. Eligibilité

Le 39^{me} RALLYE VHC MONT-BLANC / MORZINE compte pour :

- **Le championnat de France des rallyes VHC 2018**
- La Coupe de France des Rallyes VHC **coefficient 2**
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes.
- Challenge indice de la performance
- Le challenge « ASAC MONT BLANC » Espace Automobile
- Le challenge Mer et Montagne 2018

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5.

Toute personne désirant participer au 39^{me} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE VHC, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy, Tél. 04.50.52.96.00 et 04.50.45.09.12 - Fax : 04.50.52.96.08, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com la photocopie de la 1^{ère} page PTH ou PTN, ainsi que l'attestation d'autorisation de prêt du propriétaire du véhicule (le cas échéant) avant **le lundi 27 août 2018 à minuit accompagnée du montant des droits.**

3.1.6.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

Si cette demande est envoyée par fax, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **31 août 2018 à minuit.**

3.1.1.0.

Le nombre des engagés est fixé à **45** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée, le nombre total de concurrents ne pourra excéder 275 sur les 6 épreuves.

3.1.11.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **650 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- Droits minorés : **550 € avec la publicité facultative** des organisateurs pour **les équipages complets licenciés ASAC Mont-Blanc au plus tard au 1^{er} juin 2018.**
- Droits minorés **Challenge Mer et Montagne** : **550 € avec la publicité facultative** des organisateurs, à partir du moment où le concurrent s'est inscrit et a réglé les droits (**1100 €** : un chèque de **550 € à l'ordre de l'ASAC Mont-Blanc** et un chèque de **550 € à l'ordre de l'ASA du Var**, (à envoyer avec l'engagement du 39^{me} rallye Mont-Blanc Morzine VHC) au challenge Mer et Montagne avant la limite de clôture du règlement de ce challenge.
- **1350 €** sans la publicité facultative des organisateurs.

Dans tous les cas, une somme forfaitaire de 50 euros sera à rajouter pour le système de géolocalisation.

3.3. Ordre des départs

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1^{ère} étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière des **annexes K et J** en vigueur, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes de E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1 (de 1947 à 1985) et possédant un **PTH FIA** ou le **PTN FFSA national**.

Les voitures seront réparties en 8 Groupes :

Groupe 1 – T

Groupe 2 – TC

Groupe 3 – GT

Groupe 4 – GTS

Groupe 5 – GTP/HST/TSRC

Groupe N – J1 et J2 (classement séparé)

Groupe A – J1 et J2 (classement séparé)

Groupe B – J1 et J2 (classement séparé)

Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

Les voitures des Groupes 5 et 6, course bi-place (HST, TSRC) des périodes HR après 1975 et I ne sont pas autorisées.

4.2 Pneumatiques

Pneumatiques conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K 2018 et au Championnat de France VHC 2018.

4.3 Assistance

4.3.2.1 : conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du 70^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine.

4.4 Géolocalisation

Voir règlement du 70^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

Publicité obligatoire : Panneau 55X70 délivré par l'organisateur

Publicité optionnelle. 2 bandes par soleil et plaque avant d'immatriculation

La publicité sera précisée par additif

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 39^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de **465,68 km** comportant **13** épreuves spéciales, totalisant **187,16 km**. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	88,74 km	7	171 ,58 km	260.32 km	34,09 %
2 ^{ème} étape - samedi	98,42 km	6	106,94 km	205,36 km	47,92 %
Total Rallye	187,16 km	13	278,52 km	465,68 km	40,19 %

6.2 – Reconnaissances

Voir tableau du règlement du 70^{ème} rallye Mont-blanc – Morzine.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1 Départ.

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition établis à la discrétion de l'organisation pour la 1^{ère} étape et dans l'ordre du classement pour la 2^{ème} étape

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2 :

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

* **NB** : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **au plus tard au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra, à tout moment, retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.3.17.2.P – Avec la demande écrite d'intention de participer au rallye 2, le concurrent doit déposer une caution de 150 euros. Cette caution sera intégralement remboursée dans le cas d'un départ effectif d'un rallye 2 ou dans le cas de la déclaration de renoncement avant l'heure d'affichage des ordres et heures de départ de l'étape suivante.

Cette caution sera remboursée, moins une retenue de 50 %, dans le cas d'une déclaration de renoncement entre l'heure d'affichage et l'heure de départ (du premier concurrent) de l'étape concernée.

CLE 8 - CLASSEMENT

Un classement du CFR/VHC sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR/VHC.

Les points seront attribués selon cet unique classement.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de **3** partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par **2**.

Chacun de ces classements donnera aussi attribution de points dans le cadre de la coupe de France des rallyes VHC, conformément au règlement de la **Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2018**.

Un classement à l'indice de performance (établi selon la grille FFSA) sera proclamé et récompensé.

Les « classics de compétition » auront un classement spécifique, à part des VHC, et seront systématiquement exclus du classement scratch final.

ARTICLE 9 – PRIX ET COUPES

La remise des prix aura lieu le **samedi 8 septembre** sur le Podium d'arrivée.

Une coupe ou un lot sera remis à chaque équipage classé.

Pour les équipages ayant terminé le rallye et passé le podium final, un séjour, offert par l'Office du tourisme de Morzine, sera tiré au sort sur le podium d'arrivée.

Les hôtels sont dans la course !

Hôtel		Adresse	Téléphone	Adresse mail
Les Airelles	****	25 place du Baraty - Morzine	04.50.74.71.21	info@les-airelles.com
Alte Névé	***	702 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.01.96	info@alte-neve.com
Beauregard	**	810 route des Bois Venants - Morzine	04.50.79.11.05	info@lebeauregard-morzine.com
La Bergerie	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.13.69	info@hotel-bergerie.com
Les Bruyères	***	205 TDM Champs de la Plagne - Morzine	04.50.79.15.76	info@lesbruyeres-hotel.com
Chalet Le Gros Colas	Centre de vacances	537 chemin de la Vieille Plagne - Morzine	04.50.79.04.64	info@legroscolas.com
Champs Fleuris	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.14.44	info@hotel-champs-fleuris.com
La Clef des Champs	***	40 TDM du Château - Morzine	04.50.79.10.13	hotel@clefdeschamps.com
Les Fleurs	**	80 chemin du Pied de la Plagne - Morzine	04.50.79.11.30	morzine.lesfleurs@wanadoo.fr
La Grand'Maison	Centre de vacances	1224 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.06.97	grand.maison@orange.fr
Grand Tétras	**	25 Sent la Salle - Morzine	04.50.74.74.89	hotel-legrandtetras@wanadoo.fr
L'Igloo	***	270 route de la Combe à Zorre - Morzine	04.50.79.15.05	info@hoteligloo-morzine.com
Les Prodains	***	2968 route des Ardoisières - Morzine	04.50.79.25.26	hotellesprodains@aol.com
Neige et Roc	****	2953 route des Ardoisières - Morzine	04.50.79.03.21	www.neige-roc.com
Neige et Roc	****	255 Grande Rue - Samoëns	04.50.34.40.72	reservation@neigeetroc.com
L'Ours Blanc	**	522 chemin Martenant - Morzine	04.50.79.04.02	info@oursblanc-morzine.com
Le Samoyède	***	9 place de l'Office du Tourisme - Morzine	04.50.79.00.79	info@hotel-lesamoyede.com
Le Soly	***	234 route de la Manche - Morzine	04.50.79.09.45	contact@hotel-lesoly-morzine.fr
Le Sporting	***	Avenue de Joux-Plane - Morzine	04.50.79.15.03	info@hotelsporting-morzine.com
Le Tremplin	***	166 TDM du Pleney - Morzine	04.50.79.12.31	info@hotel-tremplin.com